



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET

Nancy, le **03 JUIL. 2020**

Le préfet de Meurthe-et-Moselle

à
Mesdames et Messieurs les maires
Mesdames et Messieurs les présidents
d'intercommunalités
En copie à
Mme la présidente de l'association des maires
S/c de MM. les sous-préfets d'arrondissement

Objet : prévention des feux de forêt

PJ : arrêté préfectoral portant réglementation de l'apport de feu en forêt et des activités de brûlage de déchets verts ainsi que d'autres produits végétaux

Compte tenu de la situation météorologique et hydrologique, j'ai décidé de placer le mercredi 1^{er} juillet 2020 le département de Meurthe-et-Moselle en situation de vigilance sécheresse.

L'état de la végétation, déjà fragilisé par les sécheresses qu'a connues notre territoire en 2017, 2018 et 2019, est un facteur aggravant lors de départs de feux volontaires ou accidentel. C'est pourquoi je vous encourage à mettre en place des mesures de prévention comme la mise en œuvre de travaux de débroussaillage dans les zones présentant un risque particulier, soit du fait de la végétation et de sa fragilité, soit du fait des enjeux qui y sont présents.

Par ailleurs, vous trouverez, joint à cette circulaire, un arrêté préfectoral réglementant l'apport de feu en forêt et le brûlage des déchets verts ou d'autres végétaux. Il rappelle les dispositions relatives à l'interdiction générale d'apport du feu en milieu naturel et du brûlage à l'air libre des déchets végétaux existants au titre de la réglementation nationale et du règlement sanitaire départemental. Il édicte une interdiction totale d'usage du feu en forêt à certains périodes de l'année. Il précise enfin les modalités de gestion des brûlages exceptionnellement autorisés et des stocks de déchets verts avant évacuation. Ces dispositions sont applicables sur l'ensemble du territoire de la Meurthe-et-Moselle.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire par téléphone au 03.83.34.26.26 ou par mail à l'adresse pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr.

Le préfet,

Eric Freysselinard